



Fédération Nationale des Syndicats de Transports CGT

JOURNEE D'ACTION FEDERALE LE 26 MARS 2012

Suite à la journée d'action du 29 février 2012, la Fédération des Transports CGT appelle à 24 heures d'arrêt de travail le 26 mars 2012.

Face aux plans d'austérité sans fin, et à la volonté du gouvernement à faire taire les revendications des salariés sur le plein emploi, le pouvoir d'achat, la protection sociale retraite et les libertés, la Direction de la Fédération a réagi en préparant une démarche offensive face à ces enjeux qui impactent fortement nos branches et secteurs d'activités de transports routiers de marchandises et de personnes (Transports interurbains de Voyageurs, Transports de marchandises/logistiques, Déménagement, Transports de Fonds, Transports du Sanitaire privé, Remontées Mécaniques, Taxis, Transports Publics Urbains, Transport Aérien, Autoroutes et Nettoyement).

Lors du meeting du 31 janvier au Zénith à Paris, la CGT a réaffirmé avec force et détermination **« la reconquête de la retraite à 60 ans socialement juste, économiquement nécessaire »**, tout en rappelant que la reconnaissance de la pénibilité est une étape importante pour l'équité entre professions.

Là où les luttes ont été inexistantes, le bilan de ces dernières années sur les conditions sociales est catastrophique pour toutes les couches de la société. La politique menée par le gouvernement est un échec au regard de l'augmentation des inégalités et de la progression de la pauvreté. L'austérité provoque l'augmentation du chômage et de la précarité.

La CGT Transports revendique :

- **Le plein emploi, qualifié et justement rémunéré.**
- **Le Smic à 1700 € brut minimum, pour le premier coefficient des grilles conventionnelles, afin de vivre décemment du fruit de son travail.**
- **La retraite à 60 ans, et le retour des dispositifs de départs anticipés à 55 ans. Le maintien dans l'emploi des salariés âgés, souvent usés par des conditions de travail difficiles et pénibles, est inefficace, et freine l'accès des jeunes au plein emploi. Un départ, une embauche !**
- **Les salariés (es) du transport revendiquent les mêmes droits de grève que dans les autres professions, et de nouveaux droits et moyens syndicaux pour les syndicats, afin de garantir les libertés individuelles et collectives.**

**Tous ensemble dans l'action pour
«un printemps des salariés (es) du Transport»**

